



Municipalité de Sainte-Christine-D'Auvergne  
Province de Québec  
MRC de Portneuf

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

---

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne,

**Avis public** est, par les présentes, donné que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté lors de sa séance tenue le 13 novembre 2023 le « *Règlement numéro 283-23 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 183-14 ainsi que le règlement de construction numéro 184-14 afin d'assujettir les bâtiments préfabriqués à une certification ou un rapport d'un professionnel compétent* » ;

**Que** ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi ;

**Que** ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité situé au 80, rue Principale Sainte-Christine-d'Auvergne, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : [www.sca.quebec](http://www.sca.quebec).

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, CE 22 DÉCEMBRE 2023.

---

Mélanie Bourgeois  
Directrice générale et greffière-trésorière par  
intérim

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 22 décembre 2023 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 22 décembre 2023.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat de publication.

---

Mélanie Bourgeois  
Directrice générale et greffière-trésorière par  
intérim